



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

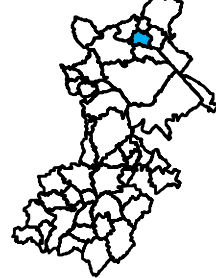
Plan de secteur règlementaire n°02
Bruille-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Lecelles, Nivelles,
Rumegies, Thun-Saint-Amand

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
THUN-SAINT-AMAND

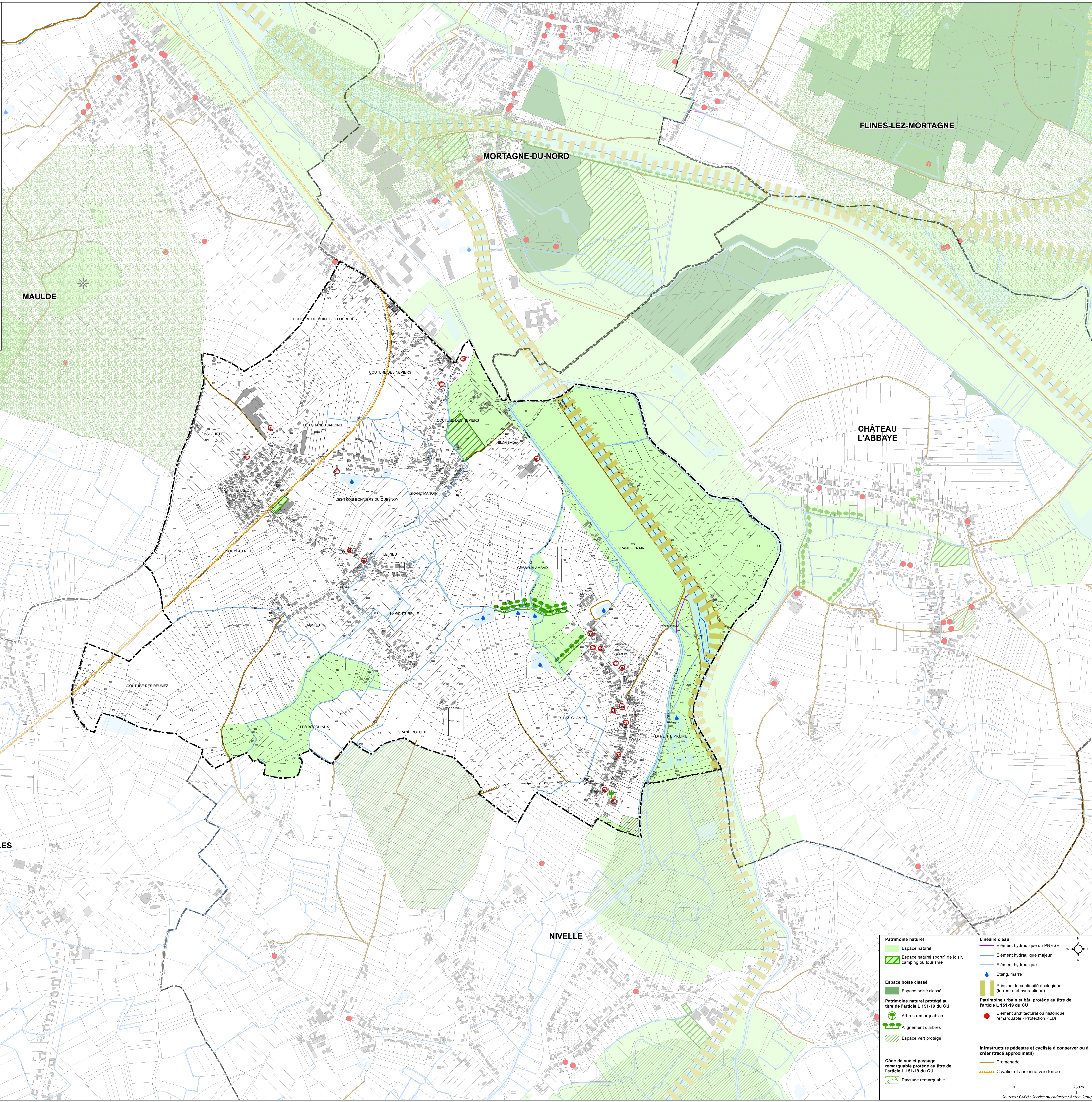
APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Inventaire de l'avenir de notre territoire 2010-2020



Patrimoine naturel

- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme

Espace boisé classé

- Espace boisé classé

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L 151-19 du CU

- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Espace vert protégé

Cône de vue et paysage remarquable protégé au titre de l'article L 151-19 du CU

- Paysage remarquable

Linéaire d'eau

- Élément hydraulique du PNRS
- Élément hydraulique majeur
- Élément hydraulique
- Étang, marre

Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)

- Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)

Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU

- Élément architectural ou historique remarquable - Protection PLU

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)

- Promenade
- Cavalier et ancienne voie ferrée

0 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group